

Chapitre 10

COORDINATION DE LA POLITIQUE, SYSTÈMES DE GESTION ET ADMINISTRATION

Direction générale pour le développement de la politique

En 1984-1985, le Secrétariat pour le développement de la politique a été rebaptisé Direction générale pour le développement de la politique et réorganisé en trois sections : analyse politique et stratégique, analyse économique et commerciale, liaison et coordination avec le Cabinet.

Une des principales tâches de la Direction générale au cours de l'année était la préparation du Livre vert qui allait engager la révision des relations internationales annoncée dans le discours du trône. De plus, la Direction générale a surveillé l'évolution de la situation internationale aux plans économique, politique et stratégique et les tendances à long terme, elle a coordonné la détermination des réactions de principe, a analysé des questions de politique choisies et a rédigé des discours.

Suite aux changements apportés au Cabinet et aux structures des comités interministériels par le nouveau gouvernement, la Direction de la liaison avec le Cabinet a continué d'acheminer les décisions ministérielles dans le système du Cabinet et à fournir aux ministres la documentation essentielle pour leur travail au Cabinet. Par la suite, cette direction a été intégrée à la Direction générale de la gestion centrale.

Gestion du ministère

La Direction générale de la gestion centrale a continué de s'assurer que les ressources humaines et financières du ministère reflètent les priorités de la politique étrangère. En 1984-1985, la Direction s'est attachée à adapter l'organisation des secteurs de la promotion commerciale et de la politique économique du ministère, afin d'améliorer la qualité des services aux entreprises et de se préparer pour les négociations commerciales multilatérales. Elle a travaillé également à l'adaptation du système de planification des ressources du ministère en fonction de l'élargissement de son mandat et de sa structure, a élaboré et mis en œuvre des mesures d'appui aux efforts entrepris par le gouvernement pour contrôler le déficit et a mis au point une méthodologie permettant d'évaluer l'efficacité de l'utilisation des ressources et les besoins des missions à l'étranger.

Par l'intermédiaire de son secrétariat de la haute direction, la Direction générale a également coordonné les services administratifs et d'information pour les sous-ministres et les comités de la haute direction.

Contrôle de la gestion et vérification

La Direction générale du contrôle de la gestion et de la vérification est chargée de l'examen et de la vérification de tous les programmes et de toutes les opérations du ministère à l'administration centrale et à l'étranger. Elle a fourni à la haute direction des évaluations de la gestion des programmes et des opérations du ministère, notamment à l'extérieur.

Pendant l'année écoulée, des contrôles de gestion et des vérifications internes ont été effectués auprès de 28 missions et cinq bureaux de consuls honoraires en Asie, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Moyen-Orient, en Afrique, en URSS, en Europe de l'Ouest et de l'Est. Des vérifications internes ont eu lieu aussi à l'administration centrale, elles ont porté essentiellement sur la capacité de rendement, l'économie et l'efficacité des lignes de conduite, pratiques et contrôles de la gestion interne.

Coordination fédérale-provinciale

Le ministère contribue à l'harmonisation des politiques et des activités des deux paliers de gouvernement sur la scène internationale. En 1984-1985, les gouvernements provinciaux ont continué à affecter à la promotion de leurs intérêts à l'étranger des ressources humaines et financières importantes et ils ont bénéficié à cet égard de l'appui du ministère. Afin de veiller à ce que les intérêts des provinces soient considérés dans la formulation de nos politiques concernant les relations internationales et afin que les autorités provinciales soient bien au fait de la position du gouvernement fédéral sur de nombreux sujets d'intérêt commun, plusieurs consultations fédérales-provinciales, tant au niveau ministériel qu'au niveau des fonctionnaires, ont eu lieu au cours de l'année. À titre complémentaire, le réseau de télécommunications demeure à la disposition des provinces pour leur offrir un recours rapide aux multiples services offerts par les missions diplomatiques et consulaires canadiennes à l'étranger. Le ministère continue de transmettre les observations, les commentaires et les recherches, surtout de nature économique, émanant de nos diverses missions à l'étranger, aux dix provinces canadiennes. En outre, les missions ont maintenu des liens étroits avec les bureaux provinciaux à l'étranger.

Le ministère a facilité la participation des provinces à des institutions multilatérales telles que l'Assemblée mondiale de la Santé, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'UNESCO et la Commission des Droits de l'homme des Nations Unies, le Commonwealth et l'OCDE. Il a aussi aidé à organiser des visites à l'étranger effectuées par des ministres et des délégations des provinces ainsi que des visites de nombreuses délégations étrangères aux ministres et fonctionnaires provinciaux.

Services du protocole et représentants diplomatiques, consulaires et autres au Canada

Durant l'année, les relations diplomatiques que le Canada entretient avec 142 pays ont été concrétisées par la présence, à Ottawa, de 74 ambassadeurs en résidence et de 33 ambassadeurs non résidents, ainsi que de 22 hauts-commissaires résidents et de 13 hauts-commissaires non résidents. En outre, des organismes internationaux sont représentés au Canada, dont l'Organisation de l'aviation civile